Conseil consultatif de la lecture et du livre

Rapport d'activités
2013-2014

Québec

Conseil consultatif de la lecture et du livre

Rapport d'activités
2013-2014

Québec

La présente publication a été réalisée par
le ministère de la Culture et des Communications

Recherche et rédaction
Geneviève Baril

Coordination du projet d'édition
Les Publications du Québec

ISSN (imprimé) : 0843-591X
ISSN (PDF) : 1925-8720

ISBN (imprimé) : 978-2-550-70707-3
ISBN (PDF) : 978-2-550-70706-6

Dépôt légal : 2014
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada

© Gouvernement du Québec, 2014

Montréal, le 31 mai 2014

Madame Hélène David
Ministre de la Culture et des Communications et ministre responsable
de la Protection et de la Promotion de la langue française
225, Grande Allée Est
Québec (Québec) G1R 5G5

Madame la Ministre,

Conformément à l'article 13 de la Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport des activités du Conseil consultatif de la lecture et du livre.

Ce document fait état des principales activités du Conseil au cours de l'année qui s'est terminée le 31 mars 2014.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma haute considération.

Le président du Conseil consultatif
de la lecture et du livre,

Hervé Foulon

Table des matières

Mandat 7

Composition du Conseil 7

Activités du Conseil en 2013-2014 9

Réglementation du prix de vente au public des livres neufs 9

Promotion de la lecture et de la littérature québécoise 9

Application de la Loi 9

Demandes d'agrément 9

Agréments d'éditeur 10

Agréments de librairie 13

Suspensions d'agrément 17

Mandat

Le Conseil consultatif de la lecture et du livre a été créé en vertu de la Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre (ci-après appelée la Loi), sanctionnée le 21 décembre 1979 et entrée en vigueur le 1er juin 1981.

Le mandat du Conseil consiste à donner son avis et à soumettre des recommandations au ou à la ministre, suivant une demande ministérielle ou de sa propre initiative, sur toute question relative à la lecture, au livre et à l'application de la Loi et des règlements. L'avis du Conseil est nécessaire avant toute décision portant sur la délivrance, la suspension ou l'annulation de l'agrément d'un éditeur, d'un libraire ou d'un distributeur. Le ou la ministre en titre sollicite également l'avis du Conseil concernant tout projet de règlement que le gouvernement entend prendre en vertu de la Loi et dépose cet avis devant l'Assemblée nationale dans le délai prescrit.

Le Conseil peut, dans l'exercice de ses fonctions, solliciter des opinions, recevoir et entendre les requêtes et les suggestions de personnes ou de groupes de personnes et il peut également effectuer les études et les recherches qu'il juge nécessaires à l'accomplissement de son mandat.

Composition du Conseil

Le Conseil peut accueillir au plus 16 membres, lesquels sont appelés à siéger pendant une période maximale de 3 ans, et 12 de ces membres, dont le président, ont droit de vote. Ces derniers sont nommés par le ou la ministre de la Culture et des Communications à la suite d'une consultation auprès des principaux groupes, associations et organismes représentatifs des milieux des auteurs, des consommateurs et des entreprises dans le domaine du livre. Chacun des 4 autres membres est un fonctionnaire désigné respectivement par : le ou la ministre de la Culture et des Communications, le ou la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, le ou la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie (désormais le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science) ainsi que le ou la ministre responsable de la Loi sur le Centre de services partagés du Québec.

En 2013-2014, le Conseil comptait 11 membres votants de même que 4 fonctionnaires désignés. Le renouvellement du mandat de 2 membres issus de la fonction publique a été confirmé le 30 octobre 2013 par la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et le ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie.

En 2013-2014, le Conseil était formé des membres suivants :

Président

Hervé Foulon
Président des Éditions Hurtubise,
des Éditions XYZ, de Marcel Didier,
de Distribution HMH,
de la Librairie du Québec
et de Bibliothèque québécoise

Membres votants nommés par le ministre de la Culture et des Communications

Ivan Bernier
Professeur associé
Faculté de droit
Université Laval

Sylvie Desrosiers
Auteure

Louise Guillemette-Labory
Directrice associée, Bibliothèques
Direction de la culture
Ville de Montréal

Yves Guillet
Président-directeur général
Librairie Le Fureteur

Clément Laberge
Vice-président principal
De Marque

Marc Ménard
Professeur
École des médias
Université du Québec à Montréal

Brigitte Moreau
Bibliothécaire
Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île

Gilda Routy
Directrice de la division « livre »
Bayard Canada

Nicole Saint-Jean
Présidente
Guy Saint Jean Éditeur

Robert Soulières
Auteur et président
Soulières éditeur

Représentants gouvernementaux n'ayant pas le droit de vote

Sylvie Ferland
Directrice
Publications du Québec
Centre de services partagés du Québec

Lise Gagnon
Directrice
Direction des ressources didactiques
Ministère de l'Éducation, du Loisir
et du Sport

Diane Garneau
Responsable des affaires corporatives
Direction des affaires étudiantes
et institutionnelles
Ministère de l'Enseignement supérieur,
de la Recherche et de la Science

Gilles Simard
Directeur général
Direction générale des politiques
de culture et de communications
Ministère de la Culture
et des Communications

Secrétaire

Geneviève Baril
Conseillère à l'élaboration de politiques
dans le secteur du livre
et des bibliothèques
Direction des politiques de culture,
de la recherche et de l'évaluation
Ministère de la Culture
et des Communications

Activités du Conseil en 2013-2014

En 2013-2014, le Conseil a tenu quatre réunions, soit une en salle, une par visioconférence et deux par conférence téléphonique.

Réglementation du prix de vente au public des livres neufs

Les membres du Conseil se sont intéressés aux différentes étapes ayant mené aux consultations particulières et aux auditions publiques sur le document intitulé *Document de consultation sur la réglementation du prix de vente au public des livres neufs imprimés et numériques*, qui ont été tenues par la Commission de la culture et de l'éducation de l'Assemblée nationale en août et septembre 2013. Le 20 août 2013, le Conseil, représenté par Hervé Foulon et Sylvie Desrosiers, a participé à cet exercice parlementaire et a soumis en guise de mémoire le document intitulé *Recommandations finales faisant suite au mandat d'examen demandé par M^me^ Christine St-Pierre*, produit en 2011.

Ils ont par la suite donné leur appui à l'élaboration d'un projet de loi modifiant la Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre, qui a été annoncé en décembre 2013 par le ministre de la Culture et des Communications, Maka Kotto, en vue d'y introduire un mécanisme de fixation du prix de vente des nouveautés et d'y intégrer le livre numérique.

Promotion de la lecture et de la littérature québécoise

Le Conseil a entrepris un mandat d'examen portant sur la promotion de la lecture et de la littérature québécoise, en s'appuyant sur le principe selon lequel la lecture est un outil essentiel de réussite, notamment de réussite scolaire. Au-delà de la recension des actions menées au Québec, la démarche vise à réfléchir aux moyens de promouvoir la lecture et la littérature nationale, en particulier auprès des jeunes durant leur parcours scolaire, et de valoriser socialement le livre. La Politique de la lecture et du livre de 1998 sert de fondement à cette réflexion.

Application de la Loi

Demandes d'agrément

En 2013-2014, 22 éditeurs et 20 libraires ont fait l'objet d'une recommandation du Conseil en matière d'agrément, que ce soit concernant une attribution, une modification ou un renouvellement d'agrément. Au 31 mars 2014, 21 agréments d'éditeur et 19 agréments de librairie avaient été délivrés par le ministre et 2 demandes étaient en instance d'approbation.

Seules les entreprises titulaires d'un agrément délivré par le ou la ministre en vertu de la Loi peuvent se prévaloir du titre d'éditeur agréé, de distributeur agréé

ou de libraire agréé et associer l'agrément à une entreprise ou, dans le cas d'un libraire, à l'établissement pour lequel l'agrément a été délivré. Les listes de toutes les entreprises dûment agréées sont publiées sur le site Internet du ministère de la Culture et des Communications et seules ces listes ont un caractère officiel.

Agréments d'éditeur

En 2013-2014, 22 agréments d'éditeur ont été recommandés par le Conseil. Au 31 mars 2014, 21 agréments d'éditeur avaient été délivrés par le ministre et une dernière demande était en instance d'approbation.

Agréments d'éditeur recommandés en 2013-2014	Région administrative
ÉDITIONS LA PEUPLADE 415, rue Racine Est, bureau 201 Saguenay (Québec) G7H 1S8 Agrément délivré à la suite d'une demande d'autorisation de transfert	Saguenay–Lac Saint Jean (02)
ÉDITIONS DE LA PAIX 412, rue Maupassant Saguenay (Québec) G7J 4P6 Agrément délivré à la suite d'une demande d'autorisation de transfert	Saguenay–Lac-Saint-Jean (02)
ÉDITIONS DU SOMMET INC. 825, boulevard Lebourgneuf, bureau 125 Québec (Québec) G2J 0B9 Nouvel agrément	Capitale-Nationale (03)
SEPTEMBRE ÉDITEUR 2200, rue Cyrille-Duquet, bureau 101 Québec (Québec) G1N 2G3 Agrément délivré à la suite d'une demande d'autorisation de transfert	Capitale-Nationale (03)
ÉDITIONS SEPTENTRION 1300, avenue Maguire Québec (Québec) G1T 1Z3 Agrément délivré à la suite d'une demande d'autorisation de transfert	Capitale-Nationale (03)

Agréments d'éditeur recommandés en 2013-2014	Région administrative
ÉDITIONS LES SIX BRUMES 70, 7e Avenue Sud Sherbrooke (Québec) J1G 2M7 Agrément délivré à la suite d'une demande d'autorisation de transfert	Estrie (05)
CHARRON ÉDITEUR 1055, boulevard René Lévesque Est, bureau 205 Montréal (Québec) H2L 4S5 Agrément délivré à la suite d'une demande d'autorisation de transfert	Montréal (06)
DEL BUSSO ÉDITEUR 3823, avenue Lacombe Montréal (Québec) H3T 1M3 Nouvel agrément	Montréal (06)
ÉDITIONS MOTS EN TOILE INC. 1237, rue Beaudry Montréal (Québec) H2L 3E3 Nouvel agrément	Montréal (06)
ÉDITIONS DU REMUE-MÉNAGE 110, rue Sainte-Thérèse, bureau 501 Montréal (Québec) H2Y 1E6 Agrément délivré à la suite d'une demande d'autorisation de transfert	Montréal (06)
ÉDITIONS CARACTÈRE 5800, rue Saint-Denis, bureau 900 Montréal (Québec) H2S 3L5 Agrément délivré à la suite d'une demande d'autorisation de transfert	Montréal (06)
LINDA LEITH ÉDITIONS INC. C. P. 322, succursale Station Victoria Westmount (Québec) H3Z 2V8 Nouvel agrément	Montréal (06)

Agréments d'éditeur recommandés en 2013-2014	Région administrative
ÉDITIONS LES 400 COUPS 4609, rue d'Iberville, bureau 300 Montréal (Québec) H2H 2L9 Agrément délivré à la suite d'une demande d'autorisation de transfert	Montréal (06)
ÉDITIONS DE LA COURTE ÉCHELLE 160, Saint-Viateur Est, bureau 404 Montréal (Québec) H2T 1A8 Agrément délivré à la suite d'une demande d'autorisation de transfert	Montréal (06)
ÉDITIONS DRUIDE 1435, rue Saint-Alexandre, bureau 1040 Montréal (Québec) H3A 2G4 Nouvel agrément	Montréal (06)
ÉDITIONS LES ALLUSIFS 4609, rue d'Iberville, bureau 300 Montréal (Québec) H2L 2H9 Agrément délivré à la suite d'une demande d'autorisation de transfert	Montréal (06)
ÉDITIONS DU QUARTZ, COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ 74, avenue Pelletier Rouyn-Noranda (Québec) J9X 4W8 Nouvel agrément	Abitibi-Témiscamingue (08)
ÉDITIONS ALIRE 120, Côte du Passage Lévis (Québec) G6V 5S9 Agrément délivré à la suite d'une demande d'autorisation de transfert	Chaudière-Appalaches (12)
LES PRODUCTIONS DANS LA VRAIE VIE 2131, rue Principale Saint-Norbert (Québec) J0K 3C0 Demande d'autorisation de transfert (en attente de délivrance d'agrément au 31 mars 2014)	Lanaudière (14)

Agréments d'éditeur recommandés en 2013-2014	Région administrative
ANDARA ÉDITEUR INC. 2, place de Domèvre Lorraine (Québec) J6Z 4K6 Nouvel agrément	Laurentides (15)
ÉDITIONS PRATIKO 1665, boulevard Lionel-Bertrand Boisbriand (Québec) J7H 1N8 Nouvel agrément	Laurentides (15)
ÉDITIONS DE MORTAGNE 250, boulevard de Mortagne, local B Boucherville (Québec) J4B 2X4 Agrément délivré à la suite d'une demande d'autorisation de transfert	Montérégie (16)

La liste complète de tous les éditeurs agréés en vertu de la Loi est accessible à l'adresse suivante : http://www.mcc.gouv.qc.ca/index.php?id=2178&no_cache=1.

Agréments de librairie

En 2013-2014, 20 agréments de librairie ont été recommandés par le Conseil. Au 31 mars 2014, 19 agréments de librairie avaient été délivrés par le ministre et une dernière demande était en instance d'approbation.

Agréments de librairie recommandés en 2013-2014	Région administrative
LIBRAIRIE RENAUD-BRAY, BEAUPORT 3333, rue du Carrefour, local 158 Québec (Québec) G1C 5R9 Nouvel agrément de librairie générale de langue français	Capitale-Nationale (03)
LIBRAIRIE MORENCY 550, boulevard Wilfrid-Hamel Québec (Québec) G1M 2S6 Agrément de librairie générale de langue française, délivré à la suite d'un déménagement	Capitale-Nationale (03)

Agréments de librairie recommandés en 2013-2014	Région administrative
LIBRAIRIE RENAUD-BRAY, TROIS-RIVIÈRES 3275, boulevard des Récollets Trois Rivières (Québec) G9A 6M1 Nouvel agrément de librairie générale de langue française	Mauricie (04)
LIBRAIRIE ARCHAMBAULT 3270, boulevard de Portland Sherbrooke (Québec) J1L 2A6 Agrément de librairie générale de langue française et de langue anglaise, délivré à la suite d'un déménagement	Estrie (05)
COOPÉRATIVE DE L'UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE 2500, boulevard de l'Université, local B5-1020 Sherbrooke (Québec) J1K 2R1 Agrément de librairie générale de langue française, délivré à la suite d'une demande d'autorisation de transfert	Estrie (05)
COOPÉRATIVE DE L'UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE, CAMPUS DE LA SANTÉ 3001, 12e Avenue Nord, local 3125 Sherbrooke (Québec) J1H 5N4 Agrément de librairie spécialisée dans la discipline « Médecine », délivré à la suite d'une demande d'autorisation de transfert	Estrie (05)
LIBRAIRIE LE PARCHEMIN INC. 505, rue Sainte Catherine Est Montréal (Québec) H2L 2C9 Agrément de librairie générale de langue française, délivré à la suite d'une demande d'autorisation de transfert	Montréal (06)

Agréments de librairie recommandés en 2013-2014	Région administrative
LIBRAIRIE AUX QUATRE POINTS CARDINAUX 551, rue Ontario Est Montréal (Québec) H2L 1N8 Nouvel agrément de librairie spécialisée dans la discipline « Cartographie et voyage »	Montréal (06)
LIBRAIRIE APPETITE FOR BOOKS 388, avenue Victoria Montréal (Québec) H3Z 2N4 Agrément de librairie spécialisée dans la discipline « Art culinaire », délivré à la suite d'une demande d'autorisation de transfert	Montréal (06)
LIBRAIRIE RENAUD-BRAY, PLAZA ST-HUBERT 6255, rue St-Hubert Montréal (Québec) H2S 2L9 Nouvel agrément de librairie générale de langue française	Montréal (06)
LIBRAIRIE FORMATS 2, rue Sainte-Catherine Est, bureau 302 Montréal (Québec) H2X 1K4 Nouvel agrément de librairie spécialisée dans la discipline « Art et culture »	Montréal (06)
LIBRAIRIE LA MAISON DE L'ÉDUCATION 10840, avenue Millen Montréal (Québec) H2C 0A5 Agrément de librairie générale de langue française, demandé à la suite d'un déménagement (en attente de délivrance au 31 mars 2014)	Montréal (06)
LIBRAIRIE LINCOURT INC. 235, montée Masson, local 2 Mascouche (Québec) J7K 3B4 Agrément de librairie générale de langue française, délivré à la suite d'un déménagement et d'une demande d'autorisation de transfert	Lanaudière (14)

Agréments de librairie recommandés en 2013-2014	Région administrative
LIBRAIRIE BUROPLUS MARTIN EXPRESS 1075, boulevard Firestone, porte 3, local 1060 Joliette (Québec) J6E 6X6 Nouvel agrément de librairie générale de langue française	Lanaudière (14)
LIBRAIRIE BUROPLUS MARTIN 80, rue Principale Est Sainte Agathe des Monts (Québec) J8C 1J7 Agrément de librairie générale de langue française, délivré à la suite d'un déménagement	Laurentides (15)
LIBRAIRIE DU CAMPUS 150, Place Charles-Le Moyne Longueuil (Québec) J4K 0A8 Nouvel agrément de librairie générale de langue française	Montérégie (16)
LIBRAIRIE AU CARREFOUR Promenades Montarville 1001, boulevard Montarville, local 9A Boucherville (Québec) J4B 6P5 Nouvel agrément de librairie générale de langue française	Montérégie (16)
LIVRES LAC-BROME INC. 264, chemin Knowlton, local E Lac Brome (Québec) J0E 1V0 Agrément de librairie générale de langue anglaise, délivré à la suite d'une autorisation de transfert	Montérégie (16)
LIBRAIRIE RENAUD-BRAY, GRANBY 20, rue Simonds Nord Granby (Québec) J2J 2L1 Nouvel agrément de librairie générale de langue française	Montérégie (16)

Agréments de librairie recommandés en 2013-2014	Région administrative
LIBRAIRIE RENAUD-BRAY, ST-BRUNO 216, boulevard les Promenades, 2e étage Saint Bruno de Montarville (Québec) J3V 5K4 Agrément de librairie générale de langue française, délivré à la suite d'un déménagement et d'une demande d'autorisation de transfert	Montérégie (16)

La liste complète de toutes les librairies agréées en vertu de la Loi est accessible à l'adresse suivante : http://www.mcc.gouv.qc.ca/index.php?id=2181&no_cache=1.

Suspensions d'agrément

L'article 23 de la Loi autorise le ou la ministre à annuler ou à suspendre un agrément si le titulaire contrevient de façon continue et répétée à cette loi ou aux règlements. Une telle démarche de suspension succède, selon la procédure administrative, à l'envoi d'un avis de non-conformité.

De même qu'un préavis de suspension est envoyé au titulaire afin de l'informer qu'un délai de dix jours lui est accordé pour se conformer aux conditions de maintien de l'agrément, un avis est demandé au Conseil, en vertu de l'article 24, avant que le ou la ministre prenne une décision relative à la suspension.

En 2013-2014, le Conseil a recommandé au ministre de suspendre l'agrément de cinq éditeurs, pour une période de six mois durant laquelle les entreprises ne peuvent plus apparaître dans la liste officielle du Ministère et cessent d'être admissibles aux programmes d'aide financière. Ce délai offre néanmoins aux entreprises la possibilité de se conformer aux conditions de maintien de l'agrément et de recouvrer leur agrément.

Au 31 mars 2014, le ministre n'avait rendu aucune décision quant aux cinq suspensions d'agrément recommandées par le Conseil.

Suspensions d'agrément d'éditeur recommandées en 2013-2014	Région administrative
42e PARALLÈLE 806, rue Cherrier, bureau 100 Montréal (Québec) H2L 1H4	Montréal (06)
ÉDITIONS HOMARD/LOBSTER PRESS 1620, rue Sherbrooke Ouest Montréal (Québec) H3H 1C9	Montréal (06)
SODILIS ÉDITEUR-LIBRAIRE 4040, avenue Wilson Montréal (Québec) H4A 2T9	Montréal (06)
PRODUCTIONS JEUX DE MOTS C. P. 48853, CSP Outremont Montréal (Québec) H2V 4V2	Montréal (06)
PUBLICATIONS RAFFIN 29, rue Royal Repentigny (Québec) J5Z 4Z3	Lanaudière (14)

Culture
et Communications
Québec

Imprimé sur du papier contenant des fibres
recyclées postconsommation.